Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 038-213804727-20260917-D_260917_13-DE

SARCENAS
Le Col de Porte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 septembre 2026

Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE

Commune de SARCENAS

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2026

Délibération n° 260917_13

Décision modificative n°2 au budget Cartusia 2026

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

Présidente : Annie PRAT

Présents : Annie PRAT, Sylvain DULOUTRE, Chantal DURANTON, Sébastien ODDOS, Jean-Luc PESLE, Marie-France CROIX, Mathilde POPINEAU, Célie CHANEAC, Pierre HILY-BLANT

Secrétaire de séance :
Excusés ayant donnés pouvoir : Yann DAVIN à xxxx, Aldric MATHIEU à xxxx
Absents :

▲ 13. Décision modificative n°2 au budget Cartusia 2026

Mme Chantal DURANTON expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits au budget Cartusia pour l'exercice 2026, afin de tenir compte de l'évolution des besoins en cours d'exercice.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-11 ;

Vu le budget principal de la commune pour l'exercice 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits inscrits au budget Cartusia ;

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n°2 suivante :

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 038-213804727-20260917-D_260917_13-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

Article	Libellé	Montant
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	-6 200,00 €
66111	Intérêts des emprunts	250,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+17 665,50 €
Total		**11 715,50 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Article	Libellé	Montant
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères	1 200,00 €
752	Revenus des immeubles	7 325,50 €
757351	Subv.Fonct. GFP de rattachement	3 190,00 €
Total		**11 715,50 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget Cartusia 2026 telle que présentée ci-dessus ;

AUTORISE Madame la Maire à procéder aux écritures budgétaires correspondantes ;

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État et exécutée conformément à la réglementation en vigueur.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie de SARCENAS, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre

La Maire, Annie PRAT

MAIRIE DE SARCENAS * 38 (Isère) *